

SEANCE DU 2 AVRIL 2013

Nombre de Conseillers	
- en exercice :	19
- présents :	13
- votants :	14

L'an deux mille treize, le deux avril, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de LOGONNA-DAOULAS, dûment convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Françoise PERON, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 mars 2013.

Présents : Françoise PERON, Henri KEROUEDAN, Brigitte LE BRAS, Monique SALAÛN-LE BAUT, Thérèse DOURMAP, Nicolas LE MOAL, Philippe KERDRAON, Jacques MEVEL, François-René JOURDROUIN, Yann CREISMEAS, Véronique FRAGNI, Pierre CAMBON, Marie Line MAHE

Absents : Monique DRILLET

absents sans procuration : Bernard KERDONCUFF, Françoise DAUTREME, Véronique LE MOAL, Danièle QUEMENEUR, Rémi PRIGENT

Procurations :

Monique DRILLET pour François-René JOURDROUIN

Nicolas LE MOAL pour Philippe KERDRAON (jusqu'à 18h30)

Secrétaire de séance : Thérèse DOURMAP

Ordre du jour :

- ➔ Approbation des Comptes de Gestion 2012
- ➔ Vote des Comptes Administratifs 2012
- ➔ Affectation des Résultats 2012
- ➔ Budget Commune : décision d'imputer en Section d'Investissement les acquisitions de matériel pédagogique prévues en 2013
- ➔ Vote des taux d'imposition 2013
- ➔ Vote des Budgets Primitifs 2013
- ➔ Subvention au Budget CCAS 2013

Le quorum vérifié, Françoise PERON ouvre la séance. Le compte rendu de la dernière séance est validé sans remarque particulière.

Un ajout à l'ordre du jour est proposé et accepté :

- ➔ Délibération de principe concernant l'acquisition par la Commune d'Hanvec, pour l'intercommunalité, d'une armoire sécurisée destinée à protéger des objets du culte anciens et précieux.

Françoise PERON prononce quelques mots d'introduction pour le Conseil relatif à l'adoption des comptes administratifs 2012 et des budgets primitifs 2013.

L'année 2012 a été marquée par le démarrage des gros chantiers que sont la Salle Polyvalente et la Nouvelle Mairie. S'y ajoute la rénovation de la cellule commerciale qui recevra la Boulangerie. L'année 2013 sera celle de la facturation et du mandatement de l'essentiel des dépenses liées à ces projets. 2014 verra la finalisation des travaux. Au Budget Primitif 2013, ont été inscrites l'intégralité des dépenses prévues. En revanche, certaines subventions, n'ayant pas encore fait l'objet d'un arrêté officiel, ne sont pas mentionnées. Aussi, le besoin de financement inscrit au Budget est-il surévalué par rapport à ce qu'il adviendra concrètement. Il est prévu de faire un emprunt TVA à court terme de 400 000 € correspondant au remboursement de FCTVA attendu au titre de l'année 2013. Eventuellement, un emprunt résiduel pourrait intervenir ensuite.

Les recettes de Fonctionnement augmentent du fait des constructions nouvelles qui génèrent un apport de ressources fiscales. Depuis 2009, les recettes ont augmenté de 2,7% et les dépenses de 1,7%. Les recettes de fonctionnement du Budget Général couvrent l'annuité prévisionnelle de la dette inscrite au BP 2013.

PRINCIPE DE L'ACQUISITION D'UNE ARMOIRE SECURISEE PAR LA COMMUNE D'HANVEC, POUR L'INTERCOMMUNALITE, DESTINEE A PROTEGER DES OBJETS DU CULTE ANCIENS ET PRECIEUX.

Thérèse DOURMAP, Adjointe aux Affaires Culturelles, explique au Conseil que certaines des Communes de l'intercommunalité possèdent des objets du culte antérieurs à la révolution. La Commune d'Hanvec se propose de procéder à l'acquisition d'une armoire sécurisée pour exposer et protéger les objets des différentes communes.

Thérèse DOURMAP précise qu'il s'agit d'une décision de principe, mais que la Commune de LOGONNA n'aura sans doute aucun objet aussi ancien à protéger.

Après en avoir délibéré, le Conseil, par 12 voix pour (5 absents sans procuration : Bernard KERDONCUFF, Françoise DAUTREME, Véronique LE MOAL, Danièle QUEMENEUR, Rémi PRIGENT et 2 absents excusés pour retard : Jacques MEVEL et Véronique FRAGNI), se prononce favorablement au projet d'acquisition d'une armoire sécurisée pour les objets du culte, dans la mesure où des objets provenant de LOGONNA pourraient y prendre place.

VOTE DU COMPTE DE GESTION « COMMUNE » 2012

Thierry ROC'H présente ses comptes de gestion, en les illustrant à l'aide d'un diaporama.

Il retrace tout d'abord le compte de gestion « Commune » 2012 qui est adopté par 14 voix pour (5 absents sans procuration : Françoise DAUTREME, Bernard KERDONCUFF, Véronique LE MOAL, Danièle QUEMENEUR, Rémi PRIGENT).

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF « COMMUNE » 2012

Monique SALAÛN-LE BAUT, Adjointe aux Finances, présente les Comptes Administratifs. Les explications sont illustrées par un diaporama. Thierry ROC'H, Trésorier, fait l'analyse des comptes présentés.

En section de Fonctionnement, les comptes sont les suivants :

Année N :	
-dépenses :	1 188 407,18 €
-recettes :	1 726 442,87 €
solde positif année N :	+ 538 035,69 €
Compte tenu du report à nouveau de l'année N-1 :	+307 704,00 €

Résultat positif : + 845 739,69 €

En section d'Investissement, les comptes sont les suivants :

Année N :	
-dépenses :	979 012,98 €
-recettes :	2 630 368,29 €
solde positif année N :	+1 651 355,31 €
Compte tenu du solde négalif de l'année N-1 :	- 749 036,90 €

Résultat positif : + 902 318,41 €

Françoise PERON quitte la salle pendant le débat : elle ne prend pas part au vote.

Après en avoir débattu, le Conseil approuve le Compte Administratif « Commune » 2012, par 10 voix pour, 3 abstentions (Marie-Line MAHE en désaccord avec certaines dépenses telles que la création de la Boulangerie, François-René JOURDROUIN et Monique DRILLET) (5 absents sans procuration : Françoise DAUTREME, Bernard KERDONCUFF, Véronique LE MOAL, Danièle QUEMENEUR, Rémi PRIGENT).

AFFECTATION DU RESULTAT **DU COMPTE ADMINISTRATIF « COMMUNE » 2012**

L'affectation des résultats se justifie de la façon suivante :

En section de Fonctionnement, les comptes sont les suivants :

Année N :

-dépenses : 1 188 407,18 €

-recettes : 1 726 442,87 €

solde **positif** année N : + 538 035,69 €

Compte tenu du report à nouveau de l'année N-1 : +307 704,00 €

Résultat positif : + 845 739,69 €

En section d'Investissement, les comptes sont les suivants :

Année N :

-dépenses : 979 012,98 €

-recettes : 2 630 368,29 €

solde **positif** année N : +1 651 355,31 €

Compte tenu du solde **négatif** de l'année N-1 : - 749 036,90 €

Résultat positif : + 902 318,41 €

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT :

Compte tenu du fait que les résultats de Fonctionnement et d'Investissement sont positifs au CA 2012, la somme de **845 739,69 €** sera inscrite en Section de Fonctionnement en Report au compte 002 (excédent antérieur reporté).

La somme de **902 318,41 €** correspondant à l'excédent constaté en section d'Investissement, sera inscrite au compte 001 (excédent antérieur reporté).

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve la proposition d'affectation du résultat « Commune » 2012, par 14 voix pour, (5 absents sans procuration Françoise DAUTREME, Bernard KERDONCUFF, Véronique LE MOAL, Danièle QUEMENEUR, Rémi PRIGENT).

VOTE DU COMPTE DE GESTION « EAU » 2012

Thierry ROC'H présente son compte de gestion retraçant la comptabilité communale de l'exercice. Le compte de gestion « EAU » 2012 est adopté par 14 voix pour, (5 absents sans procuration : Françoise DAUTREME, Bernard KERDONCUFF, Véronique LE MOAL, Danièle QUEMENEUR, Rémi PRIGENT).

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF « EAU » 2012

Les dépenses de Fonctionnement correspondent essentiellement aux achats d'eau, aux cotisations aux syndicats intercommunaux, à l'entretien du réseau et aux dépenses de personnel. Les recettes proviennent de la facturation. La ligne « achat d'eau » est très fluctuante d'une année à l'autre.

En section de Fonctionnement, les comptes sont les suivants :

Année N :	
-dépenses :	209 009,01 €
-recettes :	181 065,82 €
Solde néгатif année N :	- 27 943,19 €
report positif année N-1 :	+98 614,75 €
Résultat positif de l'exercice :	+70 671,56 €

En section d'Investissement, les comptes sont les suivants :

Année N :	
-dépenses :	39 263,69 €
-recettes :	49 617,65 €
Solde positif année N :	+10 353,96 €
report positif N-1 :	+63 302,17 €
Résultat positif de l'exercice :	+73 656,13 €

Françoise PERON quitte la salle pendant le débat concernant les comptes présentés. Elle ne prend pas part au vote.

Après en avoir débattu, le Conseil approuve le Compte Administratif « Eau » 2012, par 13 voix pour, 5 absents sans procuration : Françoise DAUTREME, Bernard KERDONCUFF, Véronique LE MOAL, Danièle QUEMENEUR, Rémi PRIGENT.

AFFECTATION DU RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF « EAU » 2012

L'affectation des résultats se justifie de la façon suivante :

En section de Fonctionnement, les comptes sont les suivants :

Année N :	
-dépenses :	209 009,01 €
-recettes :	181 065,82 €
Solde néгатif année N :	- 27 943,19 €
report positif année N-1 :	+98 614,75 €
Résultat positif de l'exercice :	+70 671,56 €

En section d'Investissement, les comptes sont les suivants :

Année N :	
-dépenses :	39 263,69 €
-recettes :	49 617,65 €
Solde positif année N :	+10 353,96 €
report positif N-1 :	+63 302,17 €
Résultat positif de l'exercice :	+73 656,13 €

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT :

Report à nouveau en Fonctionnement (compte 002 Recette Fonctionnement) : 70 671,56 €
 Report du solde positif en section d'Investissement (compte 001 Recette) : 73 656,13 €

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve la proposition d'affectation du résultat « Eau » 2012, par 14 voix pour (5 absents sans procuration : Françoise DAUTREME, Bernard KERDONCUFF, Véronique LE MOAL, Danièle QUEMENEUR, Rémi PRIGENT).

VOTE DU COMPTE DE GESTION « ASSAINISSEMENT » 2012

Thierry ROC'H présente son compte de gestion retraçant la comptabilité communale de l'exercice. Il s'agit du dernier compte de gestion concernant le Budget de l'Assainissement. En effet, la SPAC est géré par la CCPLD depuis le 1^{er} janvier 2013. L'intégration des comptes à transférer à l'Intercommunalité se fera par une décision modificative à venir.

Le compte de gestion « Assainissement » 2012 est adopté par 14 voix pour (5 absents sans procuration : Françoise DAUTREME, Bernard KERDONCUFF, Véronique LE MOAL, Danièle QUEMENEUR, Rémi PRIGENT).

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF « ASSAINISSEMENT » 2012

Positif en Section d'Investissement, le Budget Assainissement demeure globalement déficitaire du fait des reports constatés. Cela tient au fait que les investissements lourds de mise en place de l'assainissement collectif ne sont compensés que très progressivement par les recettes des branchements. Ce type de Budget ne s'équilibre qu'au terme d'une période de plusieurs années. En revanche, les installations étant neuves, il n'est pas à prévoir de travaux sur les équipements existants.

Ce sera le dernier compte administratif Assainissement pour la Commune, suite au transfert au profit du SPAC intercommunal.

Les comptes sont les suivants :

En section de Fonctionnement, les comptes sont les suivants :

Année N :	
-dépenses :	367 987,51 €
-recettes :	179 253,40 €

Solde négatif année N :	-188 734,11 €
Report négatif N-1	- 54 889,19 €

Résultat négatif de l'exercice : **-243 623,30 €**

En section d'Investissement, les comptes sont les suivants :

Année N :	
-dépenses :	105 298,74 €
-recettes :	116 954,90 €
Solde positif :	+ 11 656,16 €

Compte tenu du solde négatif N-1:	- 235 270,09 €
Résultat négatif de l'exercice :	- 223 613,93 €

Compte tenu du transfert de la compétence Assainissement Collectif, les résultats du CA 2012 seront englobés au Budget Général à l'occasion d'une décision modificative à venir. Ensuite ces résultats seront transférés au Budget du SPAC.

Françoise PERON quitte la salle pendant le débat concernant les comptes qu'elle présente. Elle ne prend pas part au vote.

Après en avoir débattu, le Conseil approuve le Compte Administratif « Assainissement » 2012, par 13 voix pour (5 absents sans procuration : Françoise DAUTREME, Bernard KERDONCUFF, Véronique LE MOAL, Danièle QUEMENEUR, Rémi PRIGENT).

VOTE DU COMPTE DE GESTION « LOTISSEMENT » 2012

Thierry ROC'H présente son compte de gestion retraçant la comptabilité communale de l'exercice.

Le compte de gestion « Lotissement » 2012 est adopté par 14 voix pour (5 absents sans procuration : Françoise DAUTREME, Bernard KERDONCUFF, Véronique LE MOAL, Danièle QUEMENEUR, Rémi PRIGENT).

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF « LOTISSEMENT » 2012

Les comptes n'appellent pas de réflexion particulière. Toutes les parcelles sont vendues, mais les sommes correspondantes n'ont pas toutes été encaissées. En 2013, des recettes apparaîtront donc encore. Les travaux de finition s'achèvent.

Françoise PERON quitte la salle pendant le débat concernant les comptes qu'elle présente. Elle ne prendra pas part au vote.

En section de Fonctionnement, les comptes sont les suivants :

Année N :	
-dépenses :	103 252,09 €
-recettes :	62 540,02 €
-solde négatif :	- 40 712,07 €
-report positif N-1 :	+ 66 586,03 €
Résultat positif de l'exercice :	+ 25 873,96 €

Après en avoir débattu, le Conseil approuve le Compte Administratif « Lotissement » 2012, par 12 voix pour, 1 contre (Marie-Line MAHE), 5 absents sans procuration : Françoise DAUTREME, Bernard KERDONCUFF, Véronique LE MOAL, Danièle QUEMENEUR, Rémi PRIGENT.

AFFECTATION DU RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF « LOTISSEMENT » 2012

L'affectation des résultats se justifie de la façon suivante :

En section de Fonctionnement, les comptes sont les suivants :

Année N :

-dépenses : 103 252,09 €

-recettes : 62 540,02 €

-solde **négatif** : - 40 712,07 €

-report **positif** N-1 : + 66 586,03 €

Résultat positif de l'exercice : + 25 873,96 €

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT :

Report du solde positif de fonctionnement au chapitre 002.

Après en avoir débattu, le Conseil approuve la proposition faite pour l'affectation du résultat du Compte Administratif « Lotissement » 2012, par 14 voix pour, 5 absents sans procuration : Françoise DAUTREME, Bernard KERDONCUFF, Véronique LE MOAL, Danièle QUEMENEUR, Rémi PRIGENT.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2013

Françoise PERON et Monique SALAÛNE-LE BAUT informent le Conseil que la Commission des Finances a décidé de reconduire les taux d'imposition, sans augmentation.

Les taux d'imposition pour 2013 sont donc proposés selon le tableau ci-dessous :

Taxes	bases prévisio. 2013	Taux proposé	Produit
Habitation	2 829 000	16,80%	475 272
Foncier bâti	1 658 000	22,07%	365 921
Foncier non bâti	51 300	43,26%	22 192
		TOTAL	863 384

Après en avoir débattu, Le Conseil, par 14 voix pour, (5 absents sans procuration : Françoise DAUTREME, Bernard KERDONCUFF, Véronique LE MOAL, Danièle QUEMENEUR, Rémi PRIGENT), approuve la reconduction des taux d'imposition pour 2013.

VOTE DU BUDGET GENERAL « COMMUNE » 2013

Thierry ROC'H et Monique SALAÛN-LE BAUT présentent les Budgets 2013 en les illustrant par un diaporama.

La première recette de la Commune est constituée par le produit de la fiscalité directe (54,6%), la deuxième par le Résultat reporté du Budget 2012, la troisième par les dotations de l'Etat qui sont en stagnation. Les bases fiscales permettent une progression des recettes provenant des impôts locaux.

En Section de Fonctionnement, l'autofinancement effectif (262 430,00 €) couvre l'annuité prévisionnelle de la dette (200 000,00 €).

En Section d'Investissement, les programmes d'équipement sont importants en 2013. Il s'agit de la Mairie Nouvelle, de la Salle Polyvalente et de la Boulangerie. On peut détailler les charges : les opérations d'équipement représentent 3 912 438 €, les opérations d'ordre 204 815 €. Les recettes prévisionnelles sont les suivantes : excédent de fonctionnement (902 318 €), virement de la Section de Fonctionnement (1 052 388 €), FCTVA (108 300 €), cessions immobilières (563 000 €).

La **Section de Fonctionnement** s'équilibre à **2 425 549,69 €**. La **Section d'Investissement** s'équilibre à **4 317 253,90 €**.

Le débat s'engage :

Marie-Line MAHE désapprouve la cession de la parcelle de Kerjean. Françoise PERON rappelle qu'il s'agit d'une réserve foncière à vocation d'habitat, achetée par la Commune dans le cadre d'une procédure de droit de préemption urbain, en lieu et place d'un promoteur immobilier. Marie-Line MAHE se réfère au projet de PLU qui prévoit une croissance de la population de 1% /an. Selon elle, l'urbanisation de la réserve foncière va déséquilibrer les effectifs scolaires. Françoise PERON souligne le fait que les ventes de parcelles et l'installation de nouveaux habitants dans un lotissement se font toujours de façon échelonnée. L'exemple de Rumenguy illustre son propos. En outre, les effectifs scolaires sont plutôt en déclin dans la mesure où une fermeture de classe est d'ores et déjà décidée pour la Rentrée 2013. Il n'est pas question de vendre à un promoteur privé. Des opérateurs publics ont été contactés.

François-René JOURDROUIN souhaite qu'une partie du produit de cette vente soit affectée à la constitution d'une nouvelle réserve foncière. Françoise PERON précise que la CCPLD vient de signer un contrat avec l'Etablissement Public Foncier de Bretagne dont la mission consiste à se porter acquéreur des réserves foncières à urbaniser, afin d'éviter aux communes de devoir faire face à cette dépense quand se présente l'opportunité d'une acquisition.

François-René JOURDROUIN ajoute aussi qu'il trouve que les dépenses d'équipement sont trop concentrées sur le Bourg, au détriment d'un secteur comme Pors-Beac'h. En outre, les opérations d'équipement provoquent des démolitions excessives et se soldent par des réalisations contestables.

Marie-Line MAHE ajoute que le poids de la dette va empêcher les Elus de la prochaine mandature de réaliser de nouveaux projets.

Monique SALAÜN-LE BAUT répond que la durée d'élaboration d'un projet est telle que, esquissé en début de mandat, il ne se réalise qu'en fin de mandat. Brigitte le BRAS ajoute que les réalisations en cours répondent aux besoins exprimés et qu'ils apporteront un plus à la population. Henri KEROUEDAN insiste sur le fait que les équipements que l'on remplace posent de réels problèmes de vétusté, et d'inaccessibilité.

Yann CREISMEAS s'interroge sur l'opportunité de faire une nouvelle mairie, si tous les services sont regroupés au niveau de la Communauté de Communes. Françoise PERON répond que, même si ce débat agite les media, le personnel communal n'est pas à la veille de quitter la Commune. 50% des communes de France ont moins de 1000 habitant. A LOGONNA, l'activité des services est en constante augmentation, et même si on ne sait pas de quoi l'avenir est fait, on voit mal un regroupement des services à Landerneau dans la décennie à venir.

Au terme de ce débat, le Conseil, par 10 voix pour, 1 contre (Marie-Line MAHE), 3 abstentions (Monique DRILLET, François-René JOURDROUIN et Yann CREISMEAS), 5 absents sans procuration (Françoise DAUTREME, Bernard KERDONCUFF, Véronique LE MOAL, Danièle QUEMENEUR, Rémi PRIGENT), approuve le Budget 2013 ainsi présenté.

VOTE DU BUDGET « EAU » 2013

Le Budget 2013 confirme la fragilisation de son équilibre financier. Une attention particulière doit être portée aux achats d'eau, très fluctuants.

La réalisation d'une étude de numérisation du réseau a été réalisée en 2011, le Schéma directeur en est la suite logique. Ce travail permettra d'établir les priorités des investissements à réaliser dans les années à venir.

Le Budget de l'Eau 2013 s'équilibre en **Section de Fonctionnement** à **256 237,56 €** et en **Section d'Investissement** à **205 313,00 €**.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée approuve, par 14 voix pour, 5 absents sans procuration (Françoise DAUTREME, Bernard KERDONCUFF, Véronique LE MOAL, Danièle QUEMENEUR, Rémi PRIGENT), le Budget de l'Eau 2013.

VOTE DU BUDGET « LOTISSEMENT » 2013

Tous les terrains ont trouvé preneur. Des recettes restent à percevoir en 2013. Les travaux de finition de la voirie, ainsi que l'éclairage public sont faits. La **Section de Fonctionnement** s'équilibre à **86 348,96 €**.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée approuve le Budget Lotissement 2013, par 14 voix pour, 5 absents sans procuration (Françoise DAUTREME, Bernard KERDONCUFF, Véronique LE MOAL, Danièle QUEMENEUR, Rémi PRIGENT).

SUBVENTION DU BUDGET PRIMITIF « COMMUNE » AU BUDGET C.C.A.S.

Françoise PERON propose que le Budget Commune verse en 2013 une subvention de 500,00 € au Budget du C.C.A.S.

Après en avoir délibéré, le Conseil, par 14 voix pour, 5 absents sans procuration (Françoise DAUTREME, Bernard KERDONCUFF, Véronique LE MOAL, Danièle QUEMENEUR, Rémi PRIGENT), décide que le Budget Général de la Commune versera une subvention de 500,00€ au Budget 2013 du CCAS.

BUDGET COMMUNE : **DECISION D'IMPUTER EN SECTION D'INVESTISSEMENT LES ACQUISITIONS** **DE MATERIEL PEDAGOGIQUE PREVUES AU BP 2013**

Les biens énumérés ci-dessous, destinés à améliorer l'équipement pédagogique et ludique de l'Ecole Communale de LOGONNA-DAOULAS seront acquis en Section d'Investissement au Budget Primitif 2013 :

Matériel de cour :

-Equipement bac à sable :	76,30 €
-grands tricycles :	456,50 €
-swing rollers :	250,00 €

Matériel de classe :

-tableaux magnétiques :	351,00 €
-enregistreur audio et enceinte :	400,00 €

Après en avoir débattu, l'Assemblée approuve cette proposition de délibération-cadre annuelle pour 2013, par 14 voix pour 5 absents sans procuration (Françoise DAUTREME, Bernard KERDONCUFF, Véronique LE MOAL, Danièle QUEMENEUR, Rémi PRIGENT).

La séance est levée à 20h30.

Le Maire
Françoise PERON

La Secrétaire de Séance
Thérèse DOURMAP